



REVISION DE L'ETAT DES LIEUX

# **SAGE DE L'HUISNE**

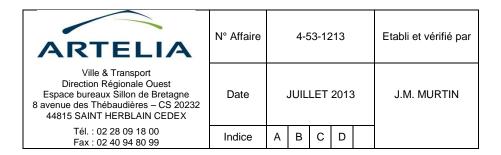
THEMATIQUE « POLLUTIONS DIFFUSES » PRESENTE A LA CLE LE 01/07/2013

## **DIRECTION REGIONALE OUEST**

8 Avenue des Thébaudières CS 20232 44815 SAINT HERBLAIN CEDEX

Tel.: 02 28 09 18 00 Fax: 02 40 94 80 99

DATE: JUILLET 2013- REF.: 4-53-1216



# **SOMMAIRE**

INTRODUC	TION	1
1. OBJEC	TIF ET METHODOLOGIE	2
2. SECTEL	JRS D'ETUDE	4
3. FLUX IS	SUS DE L'ASSAINISSEMENT	7
3.1.	DONNEES COLLECTEES ET HYPOTHESES	7
	3.1.1. ASSAINISSEMENT COLLECTIF URBAIN	7
	3.1.2. ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL	8
	3.1.3. REJETS INDUSTRIELS SPECIFIQUES	9
3.2.	RESULTATS	10
	3.2.1. ASSAINISSEMENT COLLECTIF URBAIN	10
	3.2.2. ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL	13
	3.2.3. REJETS INDUSTRIELS SPECIFIQUES	16
3.3.	BILAN DES FLUX ISSUS DE L'ASSAINISSEMENT	18
4. FLUX IS	SUS DE L'AGRICULTURE	19
4.1.	Base de donnees	19
4.2.	APPORTS ORGANIQUES	20
	4.2.1. RATIOS APPLIQUES	_
	4.2.2. BILAN APPORTS ORGANIQUES	
4.3.	APPORTS MINERAUX	22
	4.3.1. RATIOS APPLIQUES	
	4.3.2. BILAN APPORTS MINERAUX	
4.4.	EXPORTATION PAR LES CULTURES	
	4.4.1. COLLECTE DE DONNEES	
	4.4.2. BILAN EXPORTATION PAR LES CULTURES	
4.5.	SYNTHESE GLOBALE DES FLUX GENERES PAR L'AGRICULTURE	27
5 Prema	TATS CLODALLY : ELLLY DOTENTIEL I EMENT DESTITUADI ES ALL MILIELL	28

ANNEXES: RATIOS ET NORMES PRIS EN COMPTE POUR L'ELABORATION DES BILA	ANS CORPEN
SIMPLIFIES A L'ECHELLE DU PERIMETRE DU SAGE	33
ANNEXE 1: PRODUCTION ANIMALE	34
ANNEXE 2: APPORT ENGRAIS MINERAUX	37
ANNEXE 3: RENDEMENT MOYEN PAR TYPE DE CULTURE	39

# **INTRODUCTION**

Le SAGE du bassin versant de l'Huisne a été approuvé par arrêté inter préfectoral le 14 octobre 2009. Depuis cette date, il est en phase de mise en œuvre : application et suivi réglementaire, mise en place du volet opérationnel. Sur le territoire, trois objectifs spécifiques principaux ont été identifiés :

- Améliorer la qualité, sécuriser et optimiser quantitativement la ressource en eau.
- Restaurer et préserver les écosystèmes aquatiques et améliorer leurs fonctionnalités hydrologiques.
- Assurer le développement équilibré, cohérent et durable des usages de l'eau et des activités humaines et protéger les populations contre le risque inondation.

A ces trois objectifs spécifiques vient s'ajouter un objectif transversal : appliquer le SAGE par l'organisation et le pilotage de sa mise en œuvre.

Le SAGE du bassin versant de l'Huisne entre dans sa phase de révision. Une des premières étapes de cette phase de révision consiste à réactualiser l'état des lieux du bassin versant, validé par la CLE en 2003.

La réactualisation de l'état des lieux est majoritairement menée par la cellule d'animation du SAGE à l'exception de deux thématiques spécifiques :

- inventaire des sources de pollution ;
- hydrogéologie du bassin versant et prélèvements en nappe.

Le présent rapport constitue l'état des lieux mis à jour en 2012-2013 concernant la première thématique « Pollution ».

000

# 1. OBJECTIF ET METHODOLOGIE

L'objectif de la présente thématique est d'évaluer et de hiérarchiser les sources de pollution par secteurs cohérents au sein du périmètre du SAGE afin de dresser une analyse synthétique à l'échelle du bassin-versant de l'Huisne.

Les sources de pollution prises en compte concernent les rejets relatifs à :

- l'assainissement :
  - l'assainissement collectif urbain (stations d'épuration collectives);
  - l'assainissement individuel diffus (installations d'assainissement autonomes);
  - les rejets industriels spécifiques (stations d'épuration des industries non raccordées au réseau collectif);
- l'agriculture :
  - les apports organiques (liés au cheptel) ;
  - les apports minéraux (liés aux engrais).

Les données disponibles (cf. chapitre « Données collectées ») permet de quantifier les flux pour divers paramètres selon la source de pollution. Sur cette base de données, deux paramètres sont communs pour l'ensemble des cinq sources de pollutions : l'azote et le phosphore. Le but étant de réaliser une analyse synthétique globale à l'échelle du bassin versant, tout type de rejet confondu, la présente étude comprend l'analyse des flux liés à ces deux paramètres : N et P.

Afin de réaliser un bilan global complet, les exportations par les cultures ont été estimées. En effet, les plantes consomment des éléments azotés et phosphorés pour leur croissance, flux qui ne sont donc pas restitués au réseau hydrographique. Ainsi, un bilan CORPEN simplifié a été appliqué sur l'ensemble des données associées à l'agriculture.

Le schéma en page suivant illustre la méthodologie mise en œuvre.

L'approche générale réalisée à l'échelle des sous bassins de l'Huisne n'a pas la prétention d'être exhaustive (en particulier sur la thématique agricole, pour laquelle les agriculteurs réalisent à l'échelle de leur exploitation des bilans bien plus fins), mais celle-ci permet de hiérarchiser les sous bassins entre eux. Cette hiérarchisation prendra toute son importance par la définition des actions du SAGE.

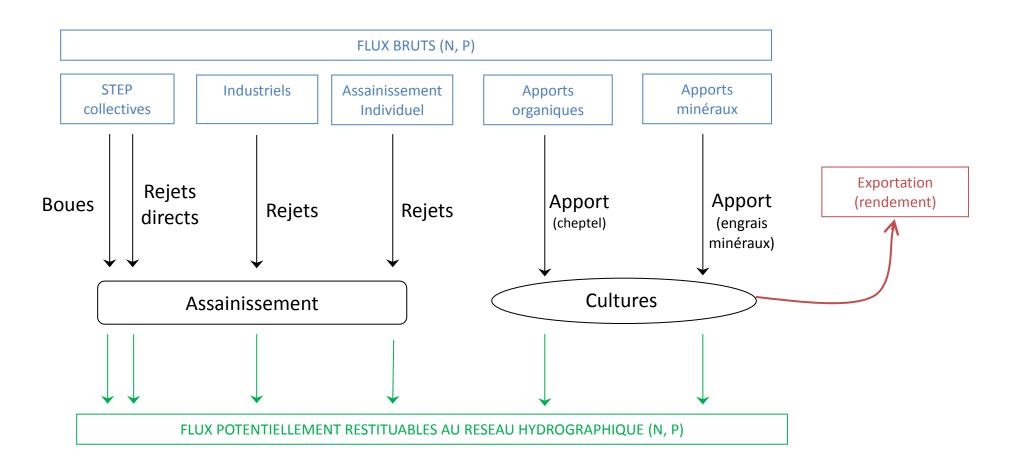


Schéma illustrant la méthodologie d'évaluation des flux de pollutions sur le bassin-versant de l'Huisne

# 2. SECTEURS D'ETUDE

Le périmètre du SAGE de l'Huisne a été fixé par l'arrêté du 15 janvier 1999. Il couvre une superficie de 2 396 km² et compte environ 200 000 habitants répartis sur 187 communes :

- 84 dans l'Orne département n°61 (Basse-Normandie),
- 77 en Sarthe département n°72 (Pays de la Loire),
- 26 en Eure-et-Loir département n°28 (Centre).

Ces communes sont réparties en 21 communautés de communes (état au 31 décembre 2012).

L'objectif de la présente étude vise à présenter, à l'échelle du SAGE, les flux potentiels selon des unités géographiques cohérentes. Ainsi, plusieurs critères ont été pris en compte afin de rassembler ces communes en secteurs cohérents :

#### · Milieu physique:

Les critères de localisation et de topographie, à savoir si le secteur est situé en tête de bassin-versant ou en fond de vallée, associés au critère climatologique et pédo-géologique peuvent influencer le type d'occupation du sol, et indirectement les flux de pollution.

## • Milieu aquatique :

Les flux de pollutions évalués au final étant ceux restitués au réseau hydrographique, l'analyse cohérente doit être réalisée par sous-bassins-versants. Ainsi, les masses d'eaux superficielles de la Directive Cadre sur l'Eau (données Agence de l'Eau) ont été utilisées.

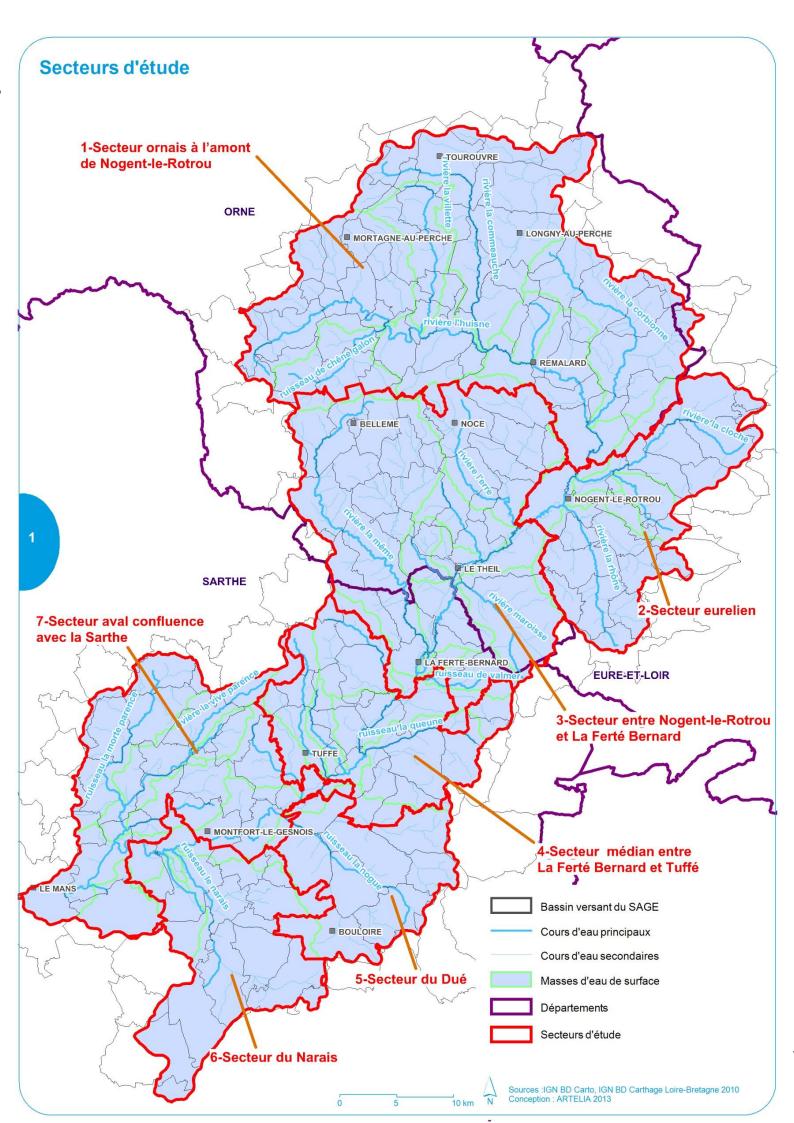
#### Milieu humain :

Afin que les résultats d'analyse soient le plus concrets possibles pour les acteurs locaux, la localisation des grandes agglomérations, ainsi que l'occupation des sols (enjeux agricoles, massifs forestiers, ...), ont été pris en compte pour le découpage des secteurs.

En conclusion, cette analyse a permis de rassembler diverses masses d'eaux superficielles en 7 secteurs cohérents en fonction des critères ci-dessus. Afin de ne pas tronquer les données, qui sont pour la plupart disponibles par commune (cf. chapitre « Données collectées »), les limites des secteurs suivent les limites communales, au plus près des crêtes des sous-bassinsversants.

Les sept secteurs, à l'échelle desquels sont estimés les flux d'azote et de phosphore, sont présentés sur la carte et le tableau suivants.

Numero	Nom et caracteristiques	Superficie					
Secteur 1	Secteur ornais à l'amont de Nogent le Rotrou – tête de bassin versant de l'Huisne, zone du perche ornais	69 656 ha					
Secteur 2	Secteur eurelien – secteur céréalier en rive gauche de l'Huisne	24 015 ha					
Secteur 3	Secteur entre Nogent le Rotrou et La Ferté Bernard – en limite départementale entre l'Orne et la Sarthe	50 622 ha					
Secteur 4	Secteur médian entre La Ferté Bernard et Tuffé – département sarthois	23 206 ha					
Secteur 5	Secteur du Dué – secteur agricole en rive gauche	16 039 ha					
Secteur 6	Secteur du Narais – secteur forestier en rive gauche	23 006 ha					
Secteur 7	Secteur aval confluence avec la Sarthe – rive droite	33 113 ha					
BASSIN- DE L'H	SASSIN- DE L'HUISNE						



# 3. FLUX ISSUS DE L'ASSAINISSEMENT

# 3.1. Données collectées et hypothèses

### 3.1.1. ASSAINISSEMENT COLLECTIF URBAIN

#### Source des données :

- Fichier de redevances de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, données 2012 :

http://www.eau-loire-bretagne.fr/informations et donnees/donnees brutes

 Portail de l'assainissement : Base de Données sur les Eaux Résiduaires Urbaines (ERU), données 2012 :

http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/services.php

Deux flux de pollutions sont issus des stations d'épuration :

- les rejets d'eaux directs au milieu récepteur ;
- et les flux contenus dans les boues d'épurations (épandues, ...).

#### 3.1.1.1. REJETS DIRECTS DES STEP

L'ensemble des stations d'épuration collectives sont recensées au sein des fichiers de redevances de l'Agence de l'Eau.

Au-delà des informations générales sur chaque station (localisation, type de filière de traitement et capacité), sont également indiqués la localisation exacte du rejet et les flux annuels (estimés à partir de données journalières) en sortie de station.

#### 3.1.1.2. **BOUES DE STEP**

La mise en œuvre des dispositifs de traitement des eaux usées génère immanquablement la production de sous-produits d'épuration.

La réglementation prévoit que l'épandage des boues urbaines soit soumis à la définition d'un plan d'épandage réglementaire, avec analyse régulière des boues et sols qui le reçoivent.

La base de données ERU permet de disposer, par station d'épuration, d'informations sur les quantités de boues produites (TMS/an).

A partir de cette base de données, les hypothèses suivantes ont été prises afin d'estimer les flux d'azote et de phosphore :

- Les données sur les volumes de boues produites étaient manquantes pour quelques stations et ont donc été estimées pour celles à grande capacité de traitement à partir de stations équivalentes sur le bassin-versant;
- La production de boues issue de station de type lagunage naturel est estimée sur la base d'un curage tous les 10 ans ;
- Les flux d'azote et de phosphore dans les boues sont estimés à partir des ratios classiques en éléments fertilisants contenus dans les sous-produits d'épuration :
  - 7% de N / TMS de boues ;
  - 5% de  $P_2O_5$  / TMS de boues<sup>1</sup>.

#### 3.1.2. ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

#### 3.1.2.1. CONSTITUTION DE LA BASE DE DONNEES

Source des données :

- Résultats des diagnostics des Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

L'ensemble des 21 communautés de communes (existantes au 31 décembre 2012) a été contactée en vue d'obtenir les informations les plus récentes auprès des SPANC (Services Publics d'Assainissement Non Collectif), à savoir :

- le nombre d'installations d'assainissement autonomes ;
- les résultats des diagnostics sur l'état de ces installations.

Ces données n'étant pas homogènes (détail par commune ou uniquement pour l'ensemble de la communauté de communes, résultats des diagnostics non uniformes, ...), une analyse a été effectuée afin d'uniformiser les résultats des diagnostics sous 3 classes :

- installation acceptable;
- · installation acceptable avec réserves ;
- installation non acceptable.

La répartition en pourcentage selon ces trois classes a été appliquée aux installations non diagnostiquées et sur les communes pour lesquelles les données étaient manquantes (prorata des surfaces).

Pour convertir l'oxyde de phosphate (P<sub>2</sub>O<sub>5</sub>) en élément phosphore (P), la formule suivante est utilisée (liée à la masse molaire) : 1 unité de P<sub>2</sub>O<sub>5</sub> = 2,291 x 1 unité de P

#### 3.1.2.2. RATIOS APPLIQUES POUR LE CALCUL DES FLUX DE POLLUTION

Afin d'estimer les flux bruts d'azote et de phosphore émis par installation, les ratios suivants ont été pris en compte :

- un habitant produit en moyenne 10 g/j d'azote et 2 g/j de phosphore ;
- 2,5 habitants vivent en moyenne dans un foyer;
- en conclusion, les flux bruts pour une installation s'élèvent à :
  - 25 g/j d'azote ;
  - 5 g/j de phosphore.

Les **flux nets** sont calculés en prenant en compte le rendement de l'installation selon son état (résultat du diagnostic) et selon le paramètre traité (N ou P) :

Rendements de l'installation											
	N	Р									
Acceptable	80%	90%									
Acceptable avec réserves	60%	70%									
Non acceptable	30%	40%									

Ainsi, les flux nets produits par installation sont les suivants :

Flux nets produits par installation (g/j)												
	N	Р										
Acceptable	5	0.5										
Acceptable avec réserves	10	1.5										
Non acceptable	17.5	3										

#### 3.1.3. REJETS INDUSTRIELS SPECIFIQUES

Source des données :

- Fichier de redevances de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, données 2012 :

http://www.eau-loire-bretagne.fr/informations\_et\_donnees\_brutes

Les fichiers de redevances de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne recensent les industries présentes par commune et précisent pour chacune :

- si elles sont raccordées à un système d'assainissement collectif ;
- si elles disposent d'un système d'assainissement privé (dans ce cas, les coordonnées exactes du point de rejet sont précisées).

L'ensemble des industries prises en compte pour l'analyse des flux de pollutions sont les industries possédant leur propre système d'assainissement et situées au sein du bassin-versant de l'Huisne.

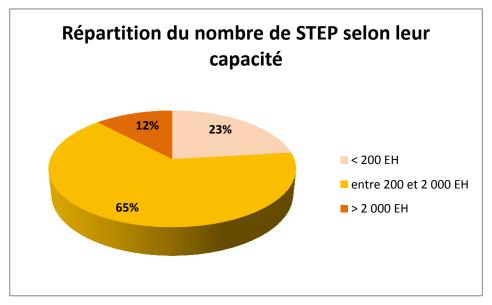
Pour ces industries, la base de données détaille les flux bruts et les flux nets d'azote et de phosphore.

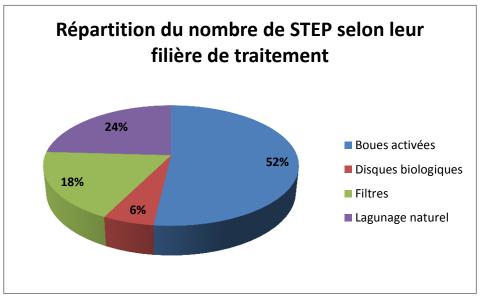
# 3.2. RESULTATS

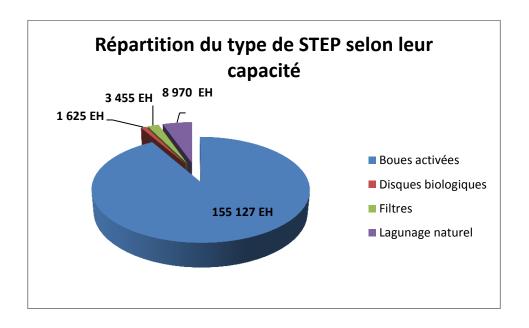
### 3.2.1. ASSAINISSEMENT COLLECTIF URBAIN

La carte suivante localise l'ensemble des stations d'épuration d'assainissement collectif répertoriées sur le bassin

TYPE DE TRAITEMENT	Nombre	EQUIVALENT-HABITANT
Boues activées	56	155 125
Disques biologiques	6	1 625
Filtres	20	3 455
Lagunage naturel	26	8 970
TOTAL	108	169 175



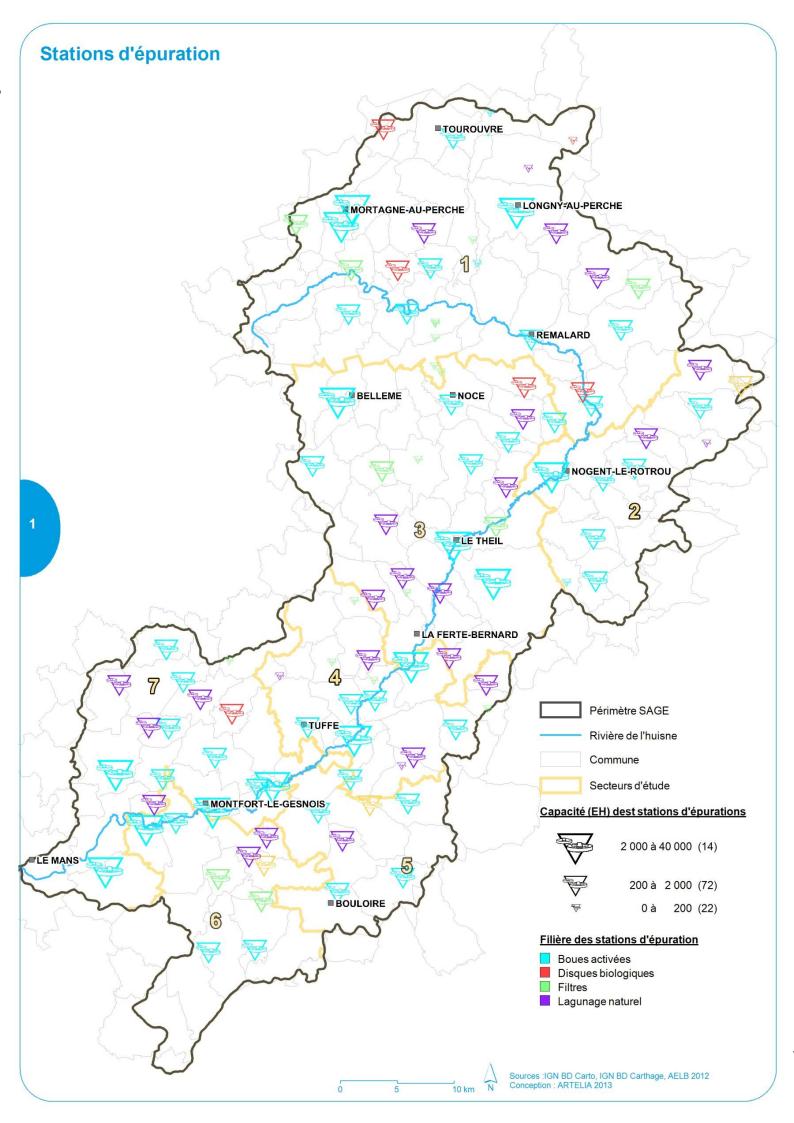




Les flux directs issus de l'assainissement collectifs sont estimés à 2 :

- 300 TN/an;
- 53 TP/an.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Rejets directs des effluents et production de boues.



## 3.2.2. ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

Les données collectées auprès des différents SPANC ont permis de dresser le bilan suivant sur les installations autonomes sur l'ensemble du bassin-versant de l'Huisne :

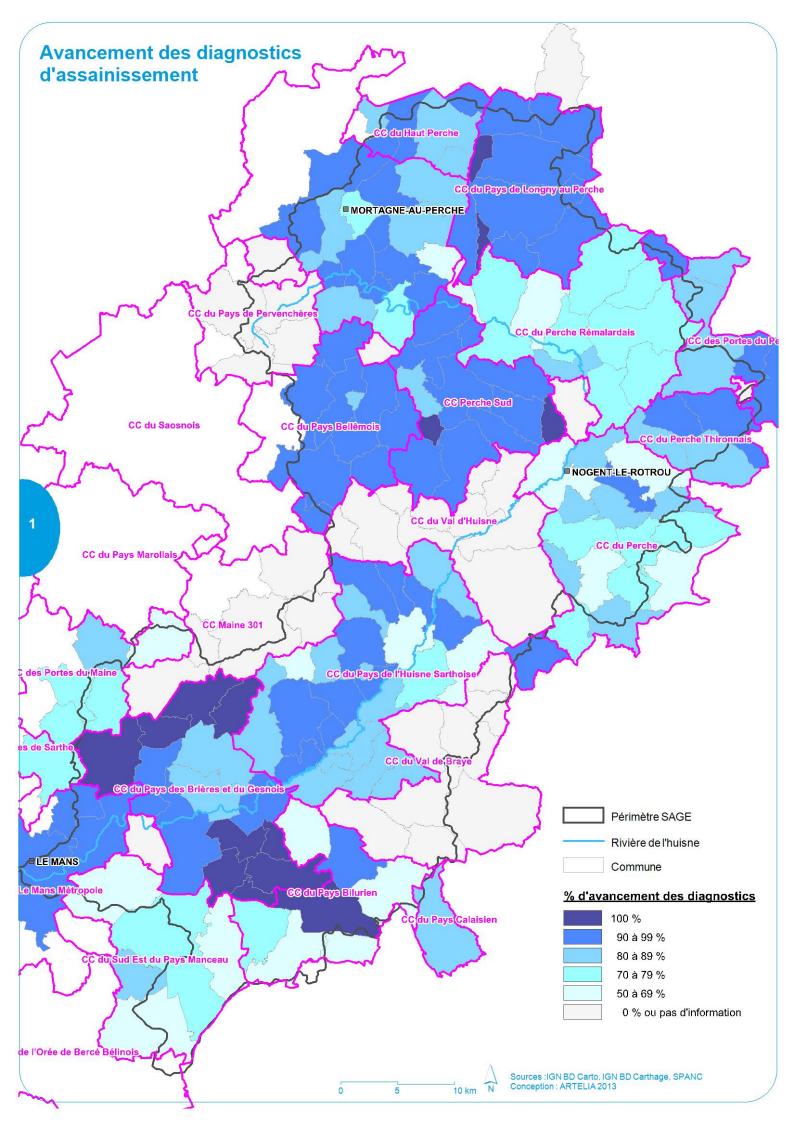
Nombre d'installations sur	Avancement d	es diagnostics	Résu	Itats des diagno	stics
l'ensemble du BV	Installations non diagnostiquées	Installations diagnostiquées	Acceptable	Acceptable avec réserve	Non acceptable
<b>22 130</b> <sup>(3)</sup>	14 %	86 %	30 %	24 %	45 %

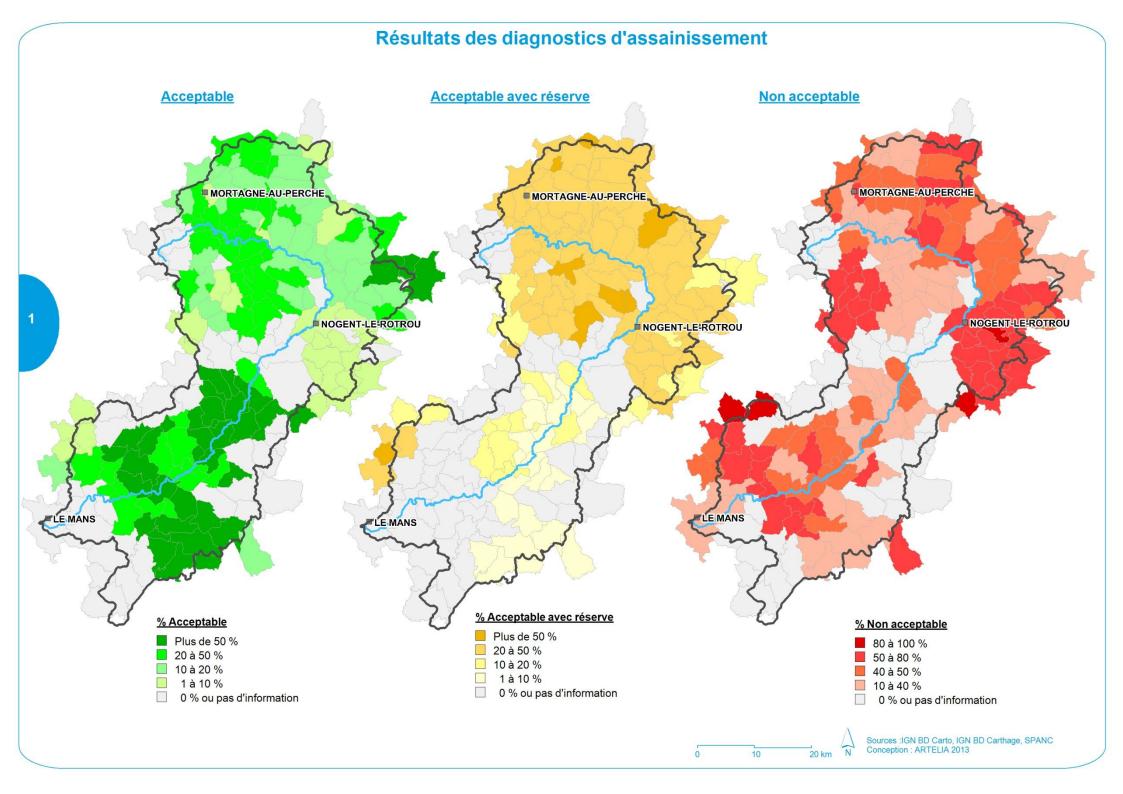
Les cartes ci-après présentent par commune l'état d'avancement des diagnostics des dispositifs d'assainissement individuels à l'échelle du bassin versant.

Les flux polluants résultant correspondent à l'échelle du bassin versant à un flux de :

- ~ 95 tonnes d'azote/an ;
- ~ 18 tonnes de phosphore/an.

Secteur 1: 6 165
Secteur 2: 2 448
Secteur 3: 4 181
Secteur 4: 2 038
Secteur 5: 1 503
Secteur 6: 1 896
Secteur 7: 3 899





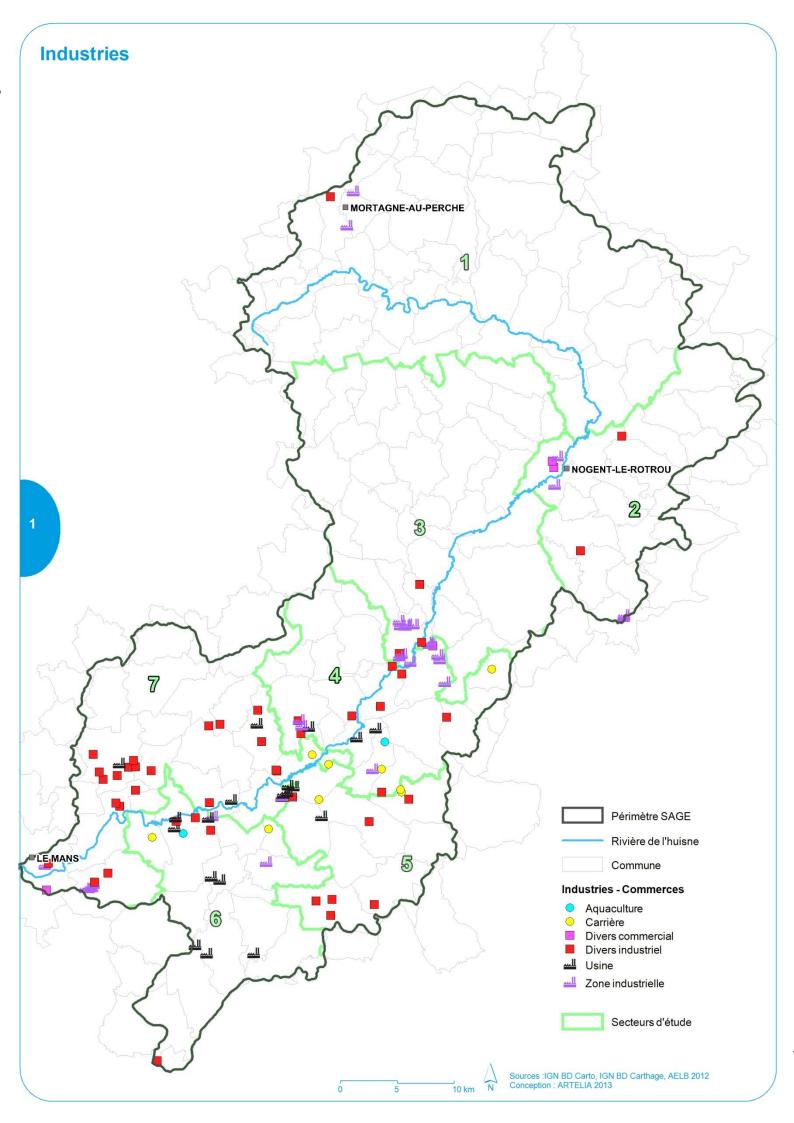
### 3.2.3. REJETS INDUSTRIELS SPECIFIQUES

Le parc industriel est concentré principalement sur la vallée de l'Huisne, et plus spécifiquement à l'aval du bassin-versant, sur le département sarthois (cf. carte page suivante).

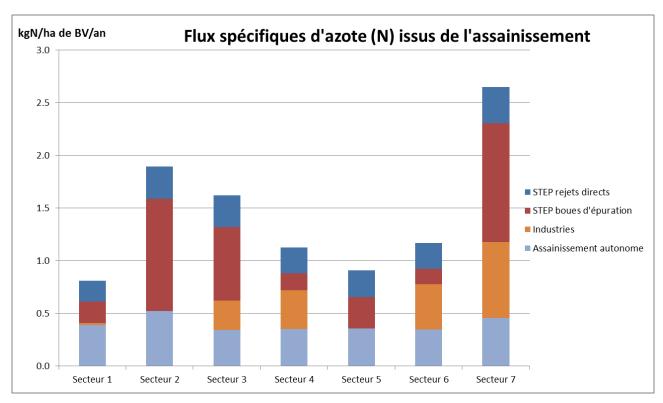
Sur ce parc qui comptabilise 77 industries redevables (fichier Agence de l'Eau), 70% sont raccordés au réseau collectif, le solde (30%) possèdent leur propre système d'assainissement.

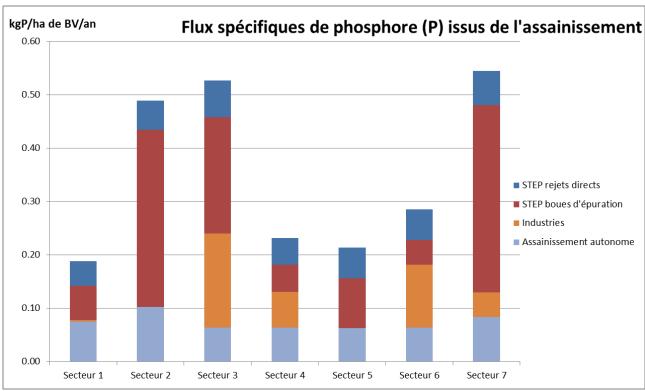
Les rejets industriels ont été estimés à l'échelle du bassin versant à :

- 57 TN/an;
- 15 TP/an.



# 3.3. BILAN DES FLUX ISSUS DE L'ASSAINISSEMENT





# 4. FLUX ISSUS DE L'AGRICULTURE

# 4.1. BASE DE DONNEES

#### Source des données :

- Recensement Général de l'Agriculture (RGA) de 2010

Pour l'ensemble des flux issus de l'agriculture, l'analyse prend en compte une base de données commune issue du Recensement Général de l'Agriculture (RGA) de 2010.

Ces données sont disponibles à l'échelle communale, rapportées au siège de l'exploitation.

Elles comptabilisent de nombreux secrets statistiques<sup>4</sup> qui sont assimilés à une valeur nulle.

Le détail des données exploitées et les hypothèses apportées sont :

#### • Pour le cheptel :

les bovins avec distinction des vaches laitières et vaches nourricières ;

NB: un ratio de -8% a été appliqué sur tout le bassin-versant pour le nombre de bovins, suite à la réunion du 28/03/2013 : restitution des résultats au groupe de travail "Flux de pollutions". Remarque de Mme Lecomte (CA 72) : Diminution d'environ 8% du nombre d'élevage de bovins observée depuis 2010, due à la sécheresse.

- les porcs ;
- et les volailles.

#### • Pour les cultures :

- la Surface Agricole Utile (SAU) ;
- la Surface Toujours en Herbe (STH) ;
- les prairies temporaires ;
- les jachères ;
- les cultures de blé tendre ;
- les cultures de maïs ;
- les cultures d'oléagineux et de protéagineux, sans distinction.

Les données sont fournies à l'échelle communale, des ratios ont donc été appliqués sur les données au prorata de la superficie de la commune comprise au sein du bassin-versant de l'Huisne.

<sup>4</sup> Une valeur ne peut être diffusée si elle concerne 1 ou 2 exploitations ou si une exploitation représente à elle seule 85 % ou plus de cette valeur.

Sur cette base de donnée du RGA 2010, différents ratios ont été appliqués afin d'estimer :

- les flux d'azote et de phosphore apportés :
  - apports organiques produits par le cheptel ;
  - apports minéraux par les engrais sur les cultures ;
- les flux d'azote et de phosphore exportés par les cultures dans le cadre de leur croissance.

# 4.2. APPORTS ORGANIQUES

## 4.2.1. RATIOS APPLIQUES

Les normes CORPEN sont des références de production d'azote (N) et de phosphate  $(P_2O_5)^5$  pour les différents types d'animaux.

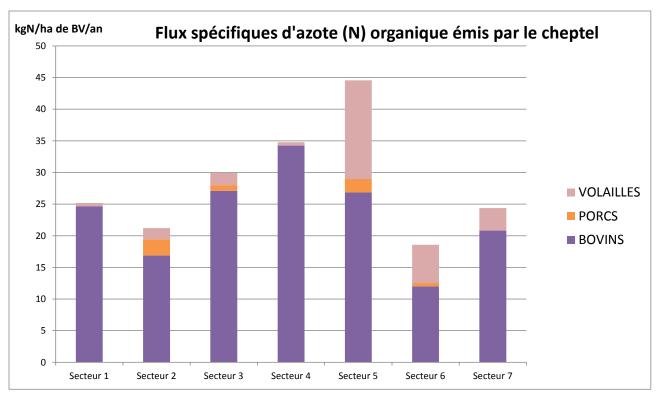
Celles-ci sont présentées en annexe pour les trois catégories de cheptel pris en compte, à savoir les bovins, les porcins et les volailles.

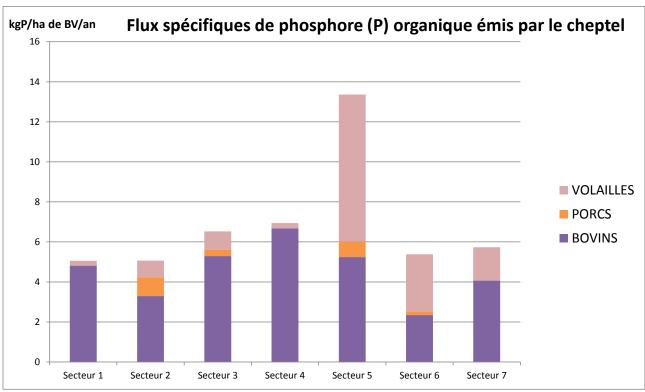
Afin d'adapter ces ratios à la base de données du RGA 2010, des ajustements ont été effectuées sur ces normes (flux produits et nombre de bande) :

- · Pour les bovins :
  - le ratio corpen sur les vaches laitières ;
  - le ratio corpen sur les vaches allaitantes ;
  - un ratio sur les autres bovins, moyenne sur les autres valeurs corpen.
- · Pour les porcins :
  - une valeur moyenne pour les porcs restant 1 an sur l'exploitation (truies de reproduction, quarantaines, ...);
  - une valeur moyenne (nombre de bande et flux émis) sur les autres porcins.
- Pour les volailles, une valeur moyenne sur l'ensemble des normes corpen disponibles (nombre de bande et flux émis).

Pour convertir l'oxyde de phosphate (P<sub>2</sub>O<sub>5</sub>) en élément phosphore (P), la formule suivante est utilisée (liée à la masse molaire) : 1 unité de P<sub>2</sub>O<sub>5</sub> = 2,291 x 1 unité de P

## 4.2.2. BILAN APPORTS ORGANIQUES





# 4.3. APPORTS MINERAUX

## 4.3.1. RATIOS APPLIQUES

Afin d'estimer les apports en engrais minéraux (azote et phosphore) sur les cultures, les Chambres d'Agriculture des trois départements ont été interrogées pour ajuster ces valeurs au contexte local<sup>6</sup>.

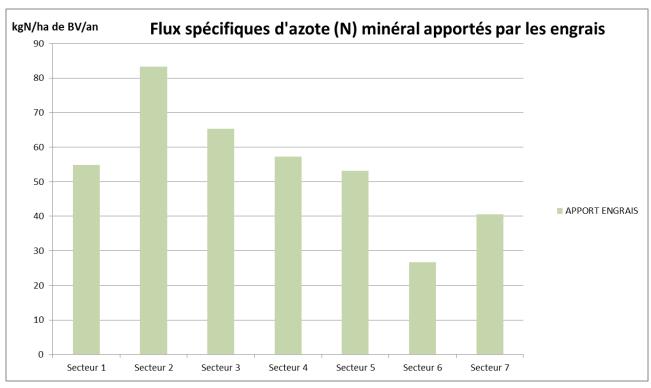
Les valeurs prises en compte sont présentées dans le tableau ci-après, l'objectif étant de disposer d'un ratio par secteur, pour l'azote d'une part et pour le phosphore d'autre part.

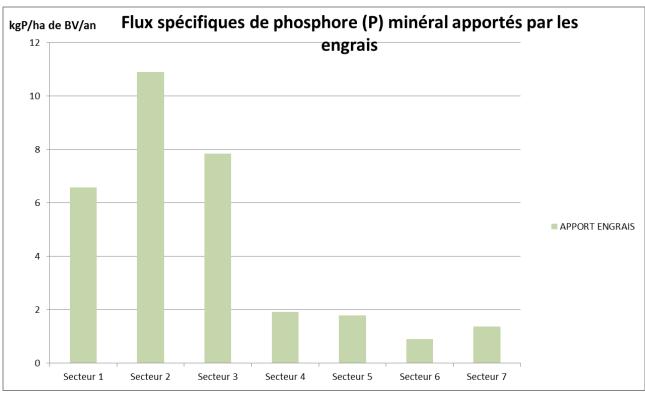
Au terme de cette analyse, les ratios suivants ont été utilisés :

		Ratio apport N	Ratio apport P2O5	
Secteur 1	Secteur ornais à l'amont de Nogent le Rotrou – tête de bassin versant de l'Huisne, zone du perche ornais	150	36	
Secteur 2	Secteur eurelien – secteur céréalier en rive gauche de l'Huisne	153	40	Ratio exprimé par ha de surface cultivée
Secteur 3	Secteur entre Nogent le Rotrou et La Ferté Bernard – en limite départementale entre l'Orne et la Sarthe	150	36	
Secteur 4	Secteur médian entre La Ferté Bernard et Tuffé – département sarthois	89	6	
Secteur 5	Secteur du Dué – secteur agricole en rive gauche	89	6	Ratio exprimé par ha de SAU
Secteur 6	Secteur du Narais – secteur forestier en rive gauche	89	6	pai ila ue SAU
Secteur 7	Secteur aval confluence avec la Sarthe – rive droite	89	6	

Les données transmises par les différentes chambres d'agricultures sont présentés en annexe.

## 4.3.2. BILAN APPORTS MINERAUX





## 4.4. EXPORTATION PAR LES CULTURES

#### 4.4.1. COLLECTE DE DONNEES

Afin de réaliser un bilan global, les exportations par les cultures ont été estimées. En effet, les plantes consomment des éléments azotés et phosphorés pour leur croissance, flux qui ne sont donc pas restitués au réseau hydrographique.

Le calcul des exportations par les cultures résulte d'une multiplication entre : les surfaces culturées, les rendements moyens par hectare et un ratio d'exportation par quintal ou tonne de Matières Sèches (TMS).

Les surfaces prises en compte sont basées sur les données du RGA 2010 :

- les cultures de blé tendre ;
- les cultures de maïs ;
- les cultures d'oléagineux et de protéagineux, sans distinction ;
- ainsi que les exportations en herbe avec la Surface Toujours en Herbe (STH).

Afin d'estimer les flux exportés, les **teneurs en azote et en phosphore** prises sont les suivantes :

RATIOS EXPORTATION	N	P2O5	Р
Maïs (kg/qtal)	1.5	0.7	0.31
Blé tendre (kg/qtal)	2.5	1.1	0.48
Oléagineux - Protéagineux (kg/qtal)	2.5	1.9	0.85
Herbe (kg/TMS)	25	8.00	3.5

#### Concernant les rendements :

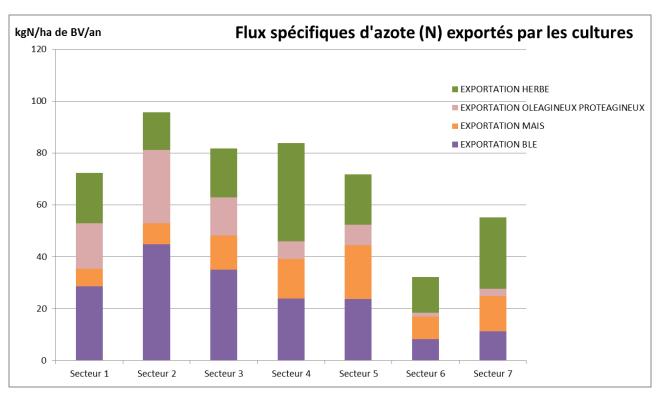
- Pour les rendements en herbe, une valeur a été fixée à 4 TMS/ha pour les départements de l'Orne et d'Eure et Loir.
   La valeur a été portée à 7 TMS/ha pour le département de la Sarthe<sup>7</sup>.
- Pour les cultures (maïs, blé tendre et oléagineux-protéagineux) les estimations se basent sur les données INSEE de 2010 qui indiquent, par département, des valeurs de rendement (qtx/ha) pour certaines cultures. Ces données ont été précisées par les Chambres d'Agriculture des départements concernés.

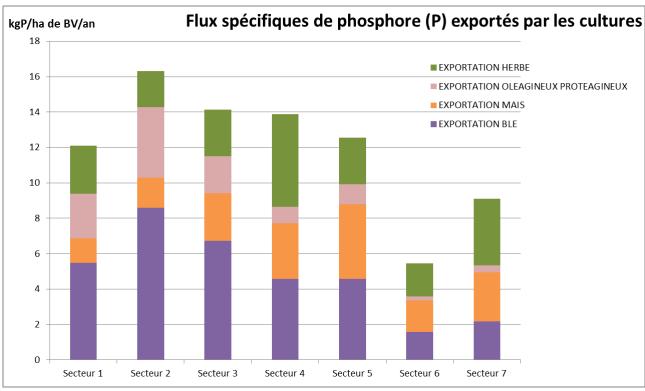
<sup>7</sup> Courriel du 19/06/2013.

# Les valeurs retenues sont présentées ci-après :

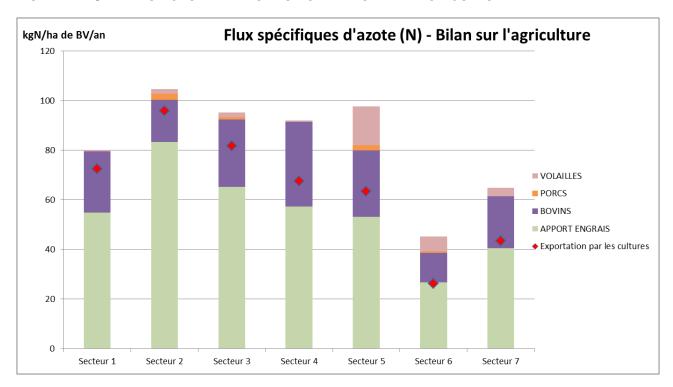
		STH	Blé tendre	Maïs	Oléagineux protéagineux
	Secteur 1	100	193	123	258
	Secteur 2	100	183	144	255
	Secteur 3	100	188	128	255
Ratio export N (kg/ha/an)	Secteur 4	175	175	125	218
(3,,	Secteur 5	175	175	125	218
	Secteur 6	175	175	125	218
	Secteur 7	175	175	125	218
	Secteur 1	14	37	25	37
	Secteur 2	14	35	29	36
	Secteur 3	14	36	26	36
Ratio export P (kg/ha/an)	Secteur 4	24	34	25	31
,	Secteur 5	24	34	25	31
	Secteur 6	24	34	25	31
	Secteur 7	24	34	25	31

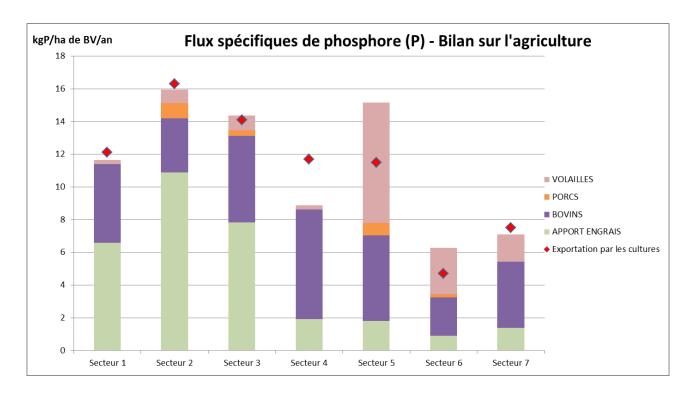
## 4.4.2. BILAN EXPORTATION PAR LES CULTURES





# 4.5. SYNTHESE GLOBALE DES FLUX GENERES PAR L'AGRICULTURE



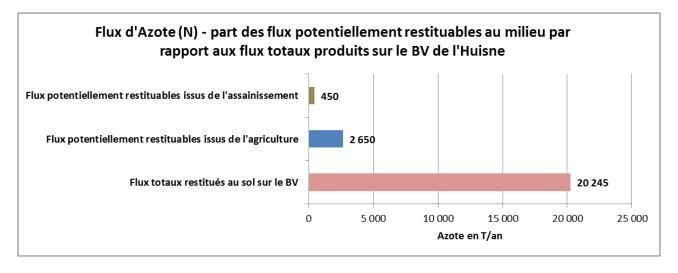


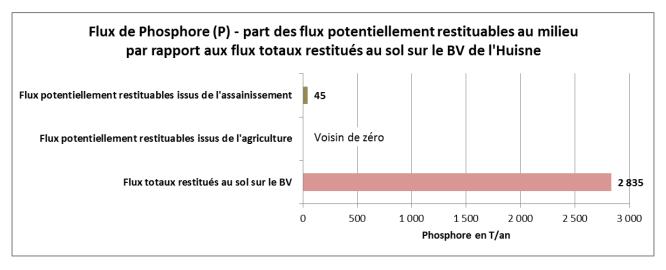
# 5. RESULTATS GLOBAUX: FLUX POTENTIELLEMENT RESTITUABLES AU MILIEU

A partir des éléments exposés ci-avant, il a ainsi été possible de déterminer les flux d'azote et de phosphore potentiellement restituables au milieu, à l'échelle du bassin versant.

		N (T/an)	P (T/an)
Flux totaux rest	itués au sol sur le BV	20 245	2 835
Flux non restitués	s au réseau hydrographique (exportés par les cultures)	17 150	2 900
Flux potentiellem	ent restituables au milieu		
	Flux issus de l'agriculture	2 650	/
	Flux issus de l'assainissement	450	85 <sup>8</sup>

Le tableau ci-après permet de visualiser par sous bassin versant l'ensemble des résultats.



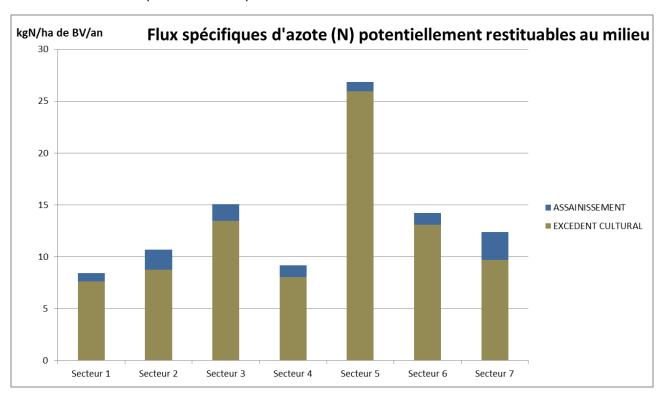


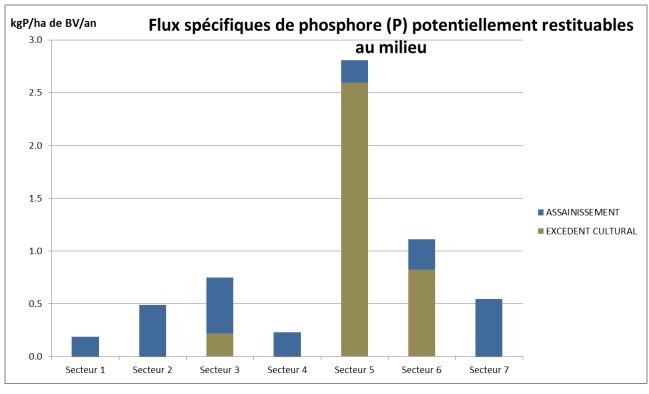
<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Flux correspondant aux rejets directs assainissement et industriels.

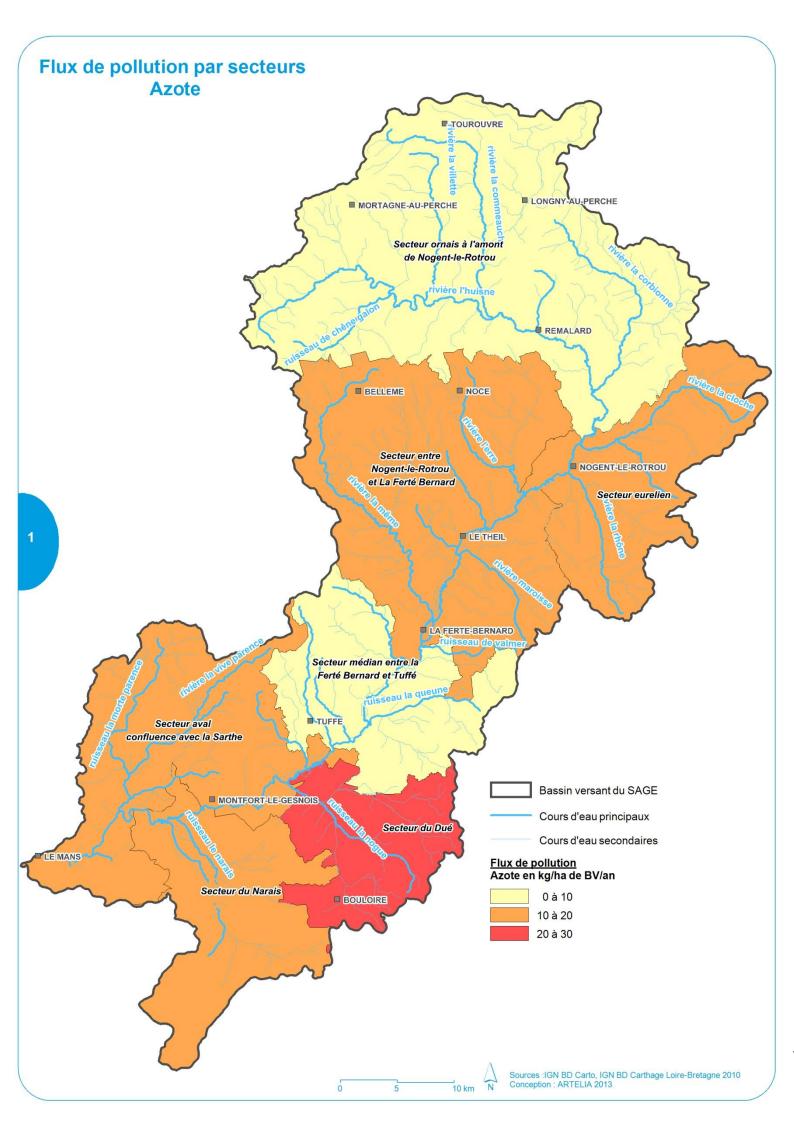
# BASSIN VERSANT DE L'HUISNE - SYNTHESE GENERALE DES FLUX POLLUANTS REPERTORIES SUR LE BASSIN

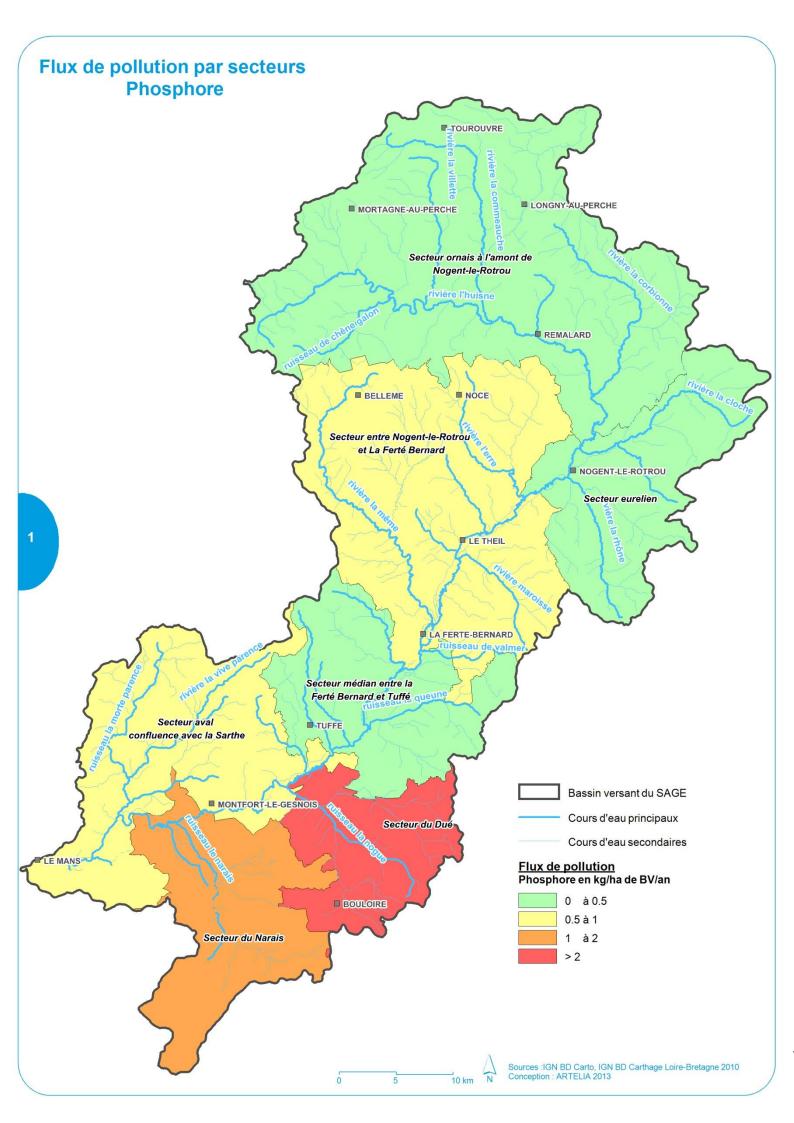
			SYNTHESE FLUX (T/an)																	TOTAUX	( PAR SC	OURCE DE	POLLU <sup>*</sup>	TION							
				Total								BV H	uisne		Sect	eur 1		Secteur	r 2		Secteur	r <b>3</b>		Secteur	4	Secteur 5		Secte	eur 6	Secte	ur 7
			T/an	Total sur BV	Secteur	Secteur	Secteur	Secteur	Secteur	Secteur	Secteur	Total N	al N Total P Total N		Total P	То	tal N	Total P	Tot	al N	Total P	Tota	al N	Total P	Total N	Total P	Total N	Total P	Total N	Total P	
				Huisne	'	2	3	4	J	U	,	(T/an)	(T/an)	4		(T/an)	(T	/an)	(T/an)	(T/	an)	(T/an)	(T/a	an)	(T/an)	(T/an)	(T/an)	(T/an)	(T/an)	(T/an)	(T/an)
		STEP rejets	N	174	13.9	7.4	15.3	5.7	4.1	5.6	11.4																				
		directs	Р	14	3.2	1.3	3.5	1.2	0.9	1.3	2.1																				
ASSAINISSEMENT		STEP boues	N	124	14.3	25.6	35.3	3.8	4.8	3.4	37.3																				
SEN		d'épuration	Р	39	4.5	8.0	11.0	1.2	1.5	1.1	11.6	440	0.5		F-7	42	40		10	00		0.7	00		_	45		0.7	7	00	40
		lu di catula a	N	57	1.1	0.0	14.0	8.5	0.0	9.9	23.8	449	85		57	13	46		12	82		27	26		5	15	3	27	/	88	18
YSS/		Industries	P	15	0.2	0.0	8.9	1.6	0.0	2.7	1.5																				
		Assainissement	N	94	27.3	12.5	17.4	8.2	5.7	7.9	15.2																				
		autonome	Р	18	5.2	2.5	3.2	1.5	1.0	1.5	2.8	20 245	2	834	5 63	3 824		2 556	395		4 901	753		2 160	211	1 581	246	1 068	151	2 237	253
		BOVINS	N	5 687	1 718	405	1 372	795	431	276	690	20 243		034	3 00	3 024		2 330	393		4 301	733		2 100	211	1 301	240	1 000	131	2 231	255
		BOVIIIO	Р	1 110	335	79	268	155	84	54	135																				
CHEPTEL		PORCS	N	153	0	62	45	0	34	12	0	6 536	1 493		1 755	352	510		122	1 515		330	807		161	715	214	427	124	807	190
뿡		1 01100	P	56	0	23	16	0	12	4	0					332	0.0														
		VOLAILLES	N	696	36	42	98	12	250	139	117																				
			Р	328	17	20	46	6	118	66	55																				
	Apport	APPORT	N	13 260	3 822	2 001	3 303	1 327	851	614	1 342	13 260	1 256		3 822	459	2 001		262	3 303		396	1 327		45	851	29	614	21	1 342	45
-	¥	ENGRAIS	Р	1 256	459	262	396	45	29	21	45																				
		EXPORTATION	N	6 335	1 992	1 075	1 770	553	382	188	376																				
ပ္သ		BLE	P	1 217	383	206	340	106	73	36	72																				
CULTURES	5	EXPORTATION MAIS	N	2 684	474	198	672	356	333	202	448																				
SUL	ortation		P	547	97	40	137	73	68	41	91	17 147	2 900		5 046	843	2	300	392	4 1	137	715	1 9	47	322	1 150	201	741	126	1 827	301
	Expo	EXPORTATION OLEAGINEUX	N	3 053	1 225	679	739	157	126	35	92																				
		PROTEAGINEUX	Р	433	174	96	105	22	18	5	13																				
		EXPORTATION	N	5 076	1 355	348	956	881	309	316	911																				
		HERBE	Р	704	190	49	134	121	42	43	125																				
EXC	EDEN	NT CULTURAL	N	2648.4	529.9	210.7	681.8	187.3	416.1	300.7	321.9																				
			Р	-151.0	-31.7	-8.6	11.2		41.6	19.0	-66.4																				
4	SSAIN	NISSEMENT	N	449.5	56.5	45.5	82.1	26.2	14.6	26.8	87.6																				
			Р	84.9	13.1	11.7	26.6	5.4	3.4	6.6	18.0																				
			Flux potentiellement restitués au milieu				3 098	-66		586	-19		256	3		64	38	21		-111	431	45	328	26	410	-48					
			Flux potentiellement restitués au milieu (% des flux produits)				estitués au	milieu (%	des flux p	roduits)		15%	-2%		10%	-2%	1	0%	1%	16	6%	5%	10	%	-52%	27%	18%	31%	17%	18%	-19%

Les histogrammes des synthèses présentés ci-après traduisent ces résultats en flux spécifiques afin de disposer d'une comparaison des sous bassins versants entre eux.









# **ANNEXES:**

RATIOS ET NORMES PRIS EN COMPTE POUR L'ELABORATION DES BILANS CORPEN SIMPLIFIES A L'ECHELLE DU PERIMETRE DU SAGE

# ANNEXE 1: PRODUCTION ANIMALE

Les normes CORPEN sont les références de production d'azote (N) et de phosphore (P2O5) pour les différents types d'animaux.

### Normes bovins (anciennes normes)

La donnée de base est l'UGB (Unité de Gros Bétail). 1 UGB correspond à une vache laitière.

Pour 1 UGB				
Flux N (kg/an)	85			
Flux P2O5 (kg/an)	38			
	UGB			
vache laitière	1			
vache allaitante	0.8			
génisse 2 ans et plus	0.6			
génisse 1-2 ans	0.5			
génisse 0-1 an	0.3			
mâles 2 ans et plus	0.8			
mâles 1-2 ans	0.5			
mâles 0-1 an	0.3			

Normes porcs (CORPEN – groupe porc – juin 2003)				
Catégorie de porc	Nombre de bandes par an	Flux éléments maitrisables (kg / animal)		
	bandes par an	N	P2O5	
Engrais. biphase lisier	3	2.7	1.45	
Engrais. biphase paille compost	3	1.35	1.57	
Engrais. biphase paille sans compost	3	1.93	1.57	
Engrais. biphase sciure compost	3	1.02	1.45	
Engrais. standard lisier	3	3.25	2.1	
Engrais. standard paille sans compost	3	2.33	2.27	
Gestante (considéré en biphase)	1	14.5	11	
Maternité (considéré en biphase)	1	14.5	11	
Post sev rage biphase lisier	6.5	0.4	0.25	
Post sev rage biphase paille sans compost	6.5	0.29	0.26	
Post sev rage standard paille sans compost	6.5	0.31	0.32	
Quarantaine (considéré en biphasé)	1	14.5	11	
Repro. biphase lisier	1	14.5	11	
Repro. biphase litière bio	1	9.8	11.6	
Repro. biphase paille compost	1	9.8	11.6	
Repro. biphase paille sans compost	1	11.8	11.6	
Repro standard paille sans compost	1	11.8	11.6	

	Normes volailles (référence CORPEN 2006)					
	Flux éléments maitrisa				ıbles (g / animal)	
N° de référence	Catégorie de volaille	Nombre de bandes par an	par animal produit ou présent	N	P2O5	
10	Canard de Barbarie standard	3.4	Produit	85	127	
72	Dinde future repro	1.53	Produit	588	840	
6	Dinde médium standard	2.6	Produit	227	238	
8	Pintade standard	3.63	Produit	52	52	
51	Poule pondeuse standard plein air	1	Présent	354	311	
46	Poule pondeuse standard cage	1	Présent	349	307	
47	Poule pondeuse séchoir	1	Présent	401	307	
54	Poule pondeuse repro. chair	1	Présent	449	591	
31	Poulet (bâtiments fixes) label	3.25	Produit	57	60	
2	Poulet standard	6.15	Produit	30	25	
71	Poulette future repro (ponte)	2.09	Produit	85	71	
68	Poulette (œufs) cage	2.3	Produit	81	68	
69	Poulette (œufs) sol	2.3	Produit	83	69	

# ANNEXE 2: APPORT ENGRAIS MINERAUX

Apports engrais minéraux		N (kg/ha/an)	P2O5 (kg/ha/an)
Données transmises par la Chambre	minimum	160	
d'Agriculture d'Eure et Loir 28	maximum	190	
(secteur 2) <sup>9</sup>	Moyenne	175	40
	Blé tendre	176	11
	Blé dur	142	37
	Maïs	143	36
Données transmises par la Chambre	Orge	87	54
d'Agriculture de l'Orne 61 (secteurs 1 et 3) <sup>10</sup>	Colza	193	39
	Tournesol	0	39
	Protéagineux	35	27
	Moyenne calculée	97	30
	Blé tendre	138	6
	Colza	123	7
	Maïs grain	111	13
	Autres céréales	104	5
Données transmises par la Chambre d'Agriculture de la Sarthe 72	Tournesol	52	13
(secteurs 4 à 7)	Protéagineux	4	9
	Maïs ensilage	80	9
	Prairie	75	5
	Moyenne fournie par la C.A. 72	89	6

Par courriel en date du 14 mai 2013, la Chambre d'Agriculture a précisé que la dose moyenne d'apport sous forme minérale était de 153 kg N/ha cultivé/an.

Pour l'Orne, la moyenne des apports a été calculée en fonction du pourcentage de répartition des cultures (blé ~ 50 % des surfaces ; maïs ~ 30 % des surfaces ; oléagineux-protéagineux ~ 20 % des surfaces).

# ANNEXE 3: RENDEMENT MOYEN PAR TYPE DE CULTURE

	Année 2010			
RENDEMENT Données INSEE	Sarthe	Orne	Eure et Loir	
	(qtx / ha)	(qtx / ha)	(qtx / ha)	
Céréales	71	70	77	
Dont blé tendre	70	72	78	
Dont blé dur	55	60	62	
Dont orge et escourgeon	60	68	74	
Dont maïs	83	82	109	
Oléagineux	29	33	35	
Dont colza	31	34	35	
Protéagineux	41	44	49	
Dont pois protéagineux	44	48	50	

RENDEMENT Données transmises par les CA 61 (secteurs 1 et 3),	Orne		Eure et Loir (moyenne 2007- 2012)	Sarthe (campagne 2009- 2010)	
28 (secteur 2) et 72 (secteurs 4 à 7)	Secteur 1 (qtx / ha)	Secteur 3 (qtx / ha)	Secteur 2 (qtx / ha)	Secteurs 4-5-6-7 (qtx / ha)	
Céréales					
Dont blé tendre	77	75	73	81,6	
Dont blé dur			60	1	
Dont orge et escourgeon	72	70	77	76	
Dont maïs	82	85	96	~ 98	
Oléagineux					
Dont colza	38	37	35	38	
Protéagineux					
Dont pois protéagineux	48	48	50	44	

Rendement des prairies artificielle sur le département de la		Prairie annuelle	Prairie pluriannuelle			Prairie
Sarthe (données C.A. 72)	Luzerne	RGI	Graminée pure	Association graminée + légumineuse	Association graminée + trèfle blanc	permanente
Rendement moyen en T de MS / ha	1	8 à 10 T	8 à 10 T	9 à 10 T	7 à 8 T	7 à 8 T